



RÈGLEMENT 2023 CRITÉRIUM JEUNES

Catégories

Ages	Grade 1	Grade 2	Grade 3
- 9 ans *	Min 9.5 (mixtes)	Max 9.3 (Mixtes)	Max 9.6 (mixtes)
- 11 ans	Min 11.5	Max 11.3	Max 11.6
- 13 ans	Min 13.5	Max 13.3	Max 13.6
- 15 ans	Min C15.5	C30 à C30.3	Max C30.4

Tirage au sort

Les tableaux de toutes les catégories jeunes sont établis conformément aux règles ci-après :

- Pour les catégories -9, -11 et -13 ans : grades 1 et 2
- Pour les catégories -15 ans : grades 1, 2 et 3

Nombre d'inscrits	Tableau final	Tableau de qualifications
Moins de 12	Un seul tableau	-
12 - 24	4	Autres joueurs
25 - 32	8	Autres joueurs
33 - 56	8	Autres joueurs
57 ou plus	8	Autres joueurs

- Les tournois grade 3 U9, U11 et U13 ans sont organisés avec une phase de poule. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

Le règlement des compétitions jeunes est consultable sur www.aftnet.be

Clôture des inscriptions et disponibilités

La clôture des inscriptions est fixée au **MARDI MINUIT**. Une clôture anticipée est possible si le juge-arbitre le considère nécessaire.

En fonction de la catégorie d'âge et du classement du compétiteur, le nombre de catégories maximales autorisées par semaine varie (max 2 cat/sem pour les U9 et U11, max 4 cat/sem pour les U13 et U15 et cela à travers 2 tournois max).

En cas de non-respect du nombre maximal de catégories, le joueur perdra les points du critérium de simple éventuellement gagnés pendant la semaine concernée.
En cas d'incompatibilité d'horaires, le juge-arbitre imposera les horaires fixés dans son règlement particulier.

Non-participation à un tournoi

Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré WO :

Il n'est plus sanctionné par la perte de points pour son classement individuel.

Lors des compétitions individuelles, un joueur qui déclare ou est déclaré W.O. est AUTOMATIQUÉMENT considéré comme « **non excusé** » sauf si le joueur transmet un justificatif au secrétariat régional de la région à laquelle il est affilié et ce, dès réception du mail automatique signifiant le WO.

Le secrétariat régional peut transformer le WO « non excusé » en WO « excusé » si le document fourni est :

- Un certificat médical en cas de maladie ou de blessure
- Un document de police en cas d'accident
- Une attestation de la commune
- Tout autre document que le secrétariat compétent jugera suffisant pour justifier la transformation du W.O. « non-excuse » en W.O. « excusé ».

Lorsqu'un joueur est déclaré ou déclare deux fois W.O. considéré comme « excusé » endéans une période de 24 mois, le joueur ne reçoit pas de points au code de conduite. A partir du troisième W.O. « excusé » endéans cette période de 24 mois, le joueur reçoit 3 points de pénalité pour chaque WO « excusé » supplémentaire.

Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré W.O. « non excusé » lors de la participation à une compétition individuelle, il reçoit automatiquement 5 points au code de conduite.

Ces points de pénalités s'additionnent aux points de conduite repris à l'article 31 des statuts de l'AFT et entraînent une suspension automatique de 15 Jours une fois le total de 10 points atteint.

Cette suspension prendra effet 4 semaines à partir du mardi suivant la semaine du dernier WO.

Lors de cette suspension, le joueur ne peut participer à aucune compétition officielle individuelle. Cette suspension ne peut être active entre le dernier tournoi de la saison et le premier de la saison suivante.

Chaque point de conduite reçu s'annule automatiquement après 24 mois à la semaine anniversaire.

Après chaque période de suspension, la fiche « points de conduite » du joueur est remise à 0.

Un joueur reçoit les points de conduite d'un seul W.O. par semaine tournoi, peu importe s'il a dû déclarer WO dans plusieurs catégories et(ou) tournois.

Un joueur qui gagne un match par W.O. gagne les points bonus « victoire » et « participation ».

Les points de pénalité n'ont aucune influence sur le calcul du classement du joueur.

Classement du Critérium

Les tournois organisés entre le 27 octobre 2022 et le 17 septembre 2023 comptent pour le classement du critérium, pour autant que :

- Ils soient joués avec les nouveaux classements.
- Ils respectent le présent règlement.
- Le joueur ait joué au moins un match sur le terrain.

Les points seront attribués comme suit :

BRABANT - AFT - Attribution des Points " Critérium ".				
Nbre Inscrits Effectifs	VAINQUEUR	FINALISTE	1/2 FINALISTE	1/4 FINALISTE
4 à 7	8	4		
8	12	8	4	
9 à 16	16	12	8	4
17 à 32	20	16	12	8
33 à 64	24	20	16	12
65 à 128	28	24	20	16

Les joueurs ayant déclaré WO au premier tour ne sont pas pris en considération dans le nombre d'inscrits effectifs

Le classement du critérium est publié chaque semaine sur le site Internet :

<http://www.aft-brabant.be/Competitions/Criterium.aspx>

Seuls les huit meilleurs résultats de chaque joueur seront pris en considération pour le classement du critérium des jeunes :

- En cas d'ex æquo : le joueur ayant gagné le plus de tournois sera classé premier;
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de finales;
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de ½ finales;
- En cas de nouvelle égalité : le plus grand nombre de ¼ de finales;
- En cas de nouvelle égalité : tirage au sort

Remise des prix et tour final de critères AFT

En septembre, un tour final « Masters » est organisé. Les deux meilleurs joueurs de chaque catégorie des quatre critères régionaux de l'AFT auront le droit d'y participer. 19 catégories jeunes sont organisées (-9, -11, -13 et -15). Les 2 premiers au classement de chaque catégorie participeront aux Masters (au TC Marche), pour autant qu'ils soient affiliés dans un club du Brabant AFT

Une remise des prix du Critérium du Brabant sera organisée en novembre (date et lieux à

déterminer) si la situation sanitaire le permet.

Pour les garçons, les **2 premiers** recevront un prix pour autant qu'ils aient participé à **3 tournois minimum** et qu'ils aient obtenu **50 points minimum**.

Pour les filles, les **2 premières** recevront un prix pour autant qu'elles participent à **3 tournois minimum** et qu'elles obtiennent **30 points minimum**.

DROIT D'INSCRIPTION

Tournois 2023		
	Jeunes	
	1 ^{er} tour	2ème
Été	6	3
Hiver	Pas de limitation	Pas de limitation

Attention : le droit d'inscription est dû même si une joueuse / un joueur gagne par WO et ce peu importe le type de WO.

Si un joueur ne règle pas son WO avant la clôture du tournoi, il sera redevable du prix de son WO + 3€ en raison de frais administratifs occasionnés.

Le droit d'inscription est dû dès la clôture des inscriptions le mardi minuit.

Affiliation : Seuls les joueurs / joueuses affilié(e)s à l'AFT ou à TV ont accès à l'inscription sur www.aftnet.be

Les réclamations seront acceptées jusqu'à 5 jours après la publication. Après cette date, elles ne seront plus prises en considération. Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par la Commission du Critérium du Brabant AFT